



DÉCISION

N° : 2025- 239

Exécutoire le : 30 JUIL. 2025

Publiée / Notifiée le : 30 JUIL. 2025

Visée le : 22 JUIL. 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°24066

Fourniture, mise en service et suivi d'une unité de récupération et de valorisation de la cellulose présente dans les eaux usées sur le site de la station d'épuration Centre à Aix les Bains

Avenant n° 01 relatif à une prolongation de la durée de mise à disposition du matériel

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,
Considérant la notification effectuée le 13/02/2024 à l'entreprise Cir Tec BV
Considérant la nécessité de procéder à des analyses supplémentaires sur les eaux brutes et en sortie de process.

DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

Décide de signer l'avenant n°2 sans impact financier de prolongation de 5 semaines du marché 24066 avec l'entreprise Cir tec BV domiciliée Nijverheidsweg 26 1442 PURMEREND – PAYS BAS

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Cir Tec BV : l'entreprises attributaire

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,

par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunale et gens du voyage
le 18/07/2025 08:12:07

Le 13^{ème} Vice-Président, délégué à la commande publique
Yves MERCIER



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision n.2025-239 : Marché n.24066 - Fourniture, mise en service et suivi d'une unité de récupération et de valorisation de la cellulose présente dans les eaux usées sur le site de la station d'épuration Centre à Aix les Bains - Avenant n. 01 relatif à une prolongation de la durée de mise à disposition du matériel

Date de transmission de l'acte : 22/07/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 22/07/2025

Numéro de l'acte : Dec1098 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250718-Dec1098-AR

Date de décision : 18/07/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant